

POUR QUI ?

UN PUBLIC VARIE

- jeunes scolarisés ou non
- jeunes adultes
- familles
- décrocheurs
- EANA...

POURQUOI ?

LES MISSIONS :

- Proposer un espace d'écoute
- **contribuer** à la réussite et à la persévérance scolaire
- conseiller les élèves dans la construction de leur projet scolaire et professionnelle
- Accompagner les élèves rencontrant des difficultés et les élèves à besoin particulier
- intervenir dans des situations de crise

Le COP devient

Le Psychologue de l'Education Nationale

Spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »

(ref. BO n°18 du 4 mai 2017)

Cadre d'intervention

- en établissement public et en CIO
- régi par Le Code de Déontologie du psychologue
- (cf. référentiel de connaissances et de compétences)

COMMENT ?

PRATIQUES ET OUTILS au choix du professionnel

- action de prévention, atelier collectif selon une thématique
- concertations et échanges avec le personnel pédagogique et éducatif
- exploration des intérêts scolaires et professionnels
- entretiens approfondis, écoute et observations
- bilans et évaluations psychologiques

CONNAISSANCES

- de l'adolescent et de son développement psychologique et social
- du système éducatif, des procédures, des formations et diplômes
- de l'environnement socio-économique
- des réseaux et partenaires...

AVEC QUI ?

EQUIPES EDUCATIVES DANS LES ETABLISSEMENTS :

- Chef d'établissement
- Equipe pédagogique
- Vie scolaire
- Equipe médico-sociale
- Equipe administrative
- CDEOA
- MDPH

Et aussi :

Les partenaires extérieurs

Tous services liés à la prise en charge des adolescents sur le territoire dans le domaine des soins, du handicap, de l'économie, de la justice.....

CE QU'IL NE FAIT PAS :

- thérapie
- soin
- pédagogie

Il peut relayer auprès de professionnels spécialisés dans ces domaines